Nations Unies

S/PV.7328



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7328e séance

Mardi 9 décembre 2014, à 10 heures

New York

Président :	M. Cherif	(Tchad)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	Mme King
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d’Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Sana

Ordre du jour

La situation au Libéria

Lettre datée du 29 septembre 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/707)

Lettre datée du 19 novembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d’experts sur le Libéria créé en application de la résolution 2128 (2013) (S/2014/831)

14-67087 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Lettre datée du 29 septembre 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (5/2014/707)

Lettre datée du 19 novembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Libéria créé en application de la résolution 2128 (2013) (S/2014/831)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/868, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/707, qui contient une lettre datée du 29 septembre 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/831, qui contient une lettre datée du 19 novembre 2014,adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Libéria créé par la résolution 2128 (2013).

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2188 (2014).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 10.